


<b>Numéro</b>	<b>DL260416-DFAJ19</b>	
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Institutions et vie politique – Désignation de représentants	
<b>Objet</b>	Désignation des représentants au sein des établissements d'enseignement primaire	

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 16 avril 2026 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-six le seize du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

#### **Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, HECKEL Huguette, SAIDANI Lamjad, MASSE-GRIESS Dominique, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, RICHARD Yvon, RIMLINGER Barbara, FRUH Hervé, MADANI Naïma, HAAS Philippe, Adjoint, TRAPPLER Francis, SEIGNEUR Sylvie, FELLMANN Evelyne, FRUH Marie-José, LEVY Thomas, VANDERLIEB Christine, MARIVAL Sylvie, KIEHL Fabrice, BUCHHOLZER Jean-Christophe, KAYSER Joëlle, DUFANT Véronique, HURELLE Gautier, HERBAULT Cédric, MONZINGER Nadine, MACIAZEK Pierre, BRANCHEREAU Loïc, CHABAN Ivan, TISSIER Elise, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice, VIVET Louis, Conseillers

#### **Etaient absents :**

- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Monsieur PHILIPPS Thibaud
- Madame GENDRAULT Pascale ayant donné procuration à Madame MAGDELAINE Séverine
- Monsieur DURAND Jérémy ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME,  
Directeur général des services

---

Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	10 avril 2026
Date de publication de la délibération :	30 avril 2026
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	30 avril 2026

---

<b>Numéro</b>	<b>DL260416-DFAJ19</b>	1/3
<b>Matière</b>	5.3. Institutions et vie politique – Désignation des représentants	

### **III. DÉSIGNATIONS ET PRÉSENTATIONS**

#### **12. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

Conformément à l'article D. 411-1 du Code de l'éducation, deux élus représentants la Ville siègent aux conseils d'écoles :

- Monsieur le Maire ou son représentant ;
- Un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal ;

Il appartient ainsi au Conseil municipal de désigner un représentant au sein des conseils des écoles suivantes :

- Groupe scolaire du Centre
- Groupe scolaire du Sud
- Groupe scolaire des Vergers
- Groupe scolaire Lixenbuhl
- École élémentaire du Nord
- École maternelle du Nord
- École élémentaire Adélaïde Hautval
- École maternelle Adélaïde Hautval
- École maternelle de l'Orme
- École maternelle de la Plaine

<b>Numéro</b>	<b>DL260416-DFAJ19</b>	2/3
<b>Matière</b>	5.3. Institutions et vie politique – Désignation des représentants	

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ;

**VU** le Code de l'éducation et notamment son article D. 411-1 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de désigner un conseiller municipal représentant la Ville au sein de chaque conseil d'école ;

**CONSIDÉRANT** qu'il apparaît opportun, afin de garantir une continuité de représentation, de désigner un représentant suppléant ;

### DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Sont désignés représentants de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden au sein des conseils d'écoles :

CONSEIL D'ÉCOLE	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Groupe scolaire du Centre	<b>Francis TRAPPLER</b>	<b>Nadine MONZINGER</b>
Groupe scolaire du Sud	<b>Gautier HURELLE</b>	<b>Pierre MACIAZEK</b>
Groupe scolaire des Vergers	<b>Sylvie MARIVAL</b>	<b>Naïma MADANI</b>
Groupe scolaire Lixanbühl	<b>Naïma MADANI</b>	<b>Cédric HERBEAULT</b>
École élémentaire du Nord	<b>Yvon RICHARD</b>	<b>Cédric HERBEAULT</b>
École maternelle du Nord	<b>Yvon RICHARD</b>	<b>Cédric HERBEAULT</b>
École élémentaire Adélaïde Hautval	<b>Barbara RIMLINGER</b>	<b>Evelyne FELLMANN</b>
École maternelle Libermann	<b>Barbara RIMLINGER</b>	<b>Evelyne FELLMANN</b>
École maternelle de l'Orme	<b>Lamjad SAIDANI</b>	<b>Joëlle KAYSER</b>
École maternelle de la Plaine	<b>Loïc BRACHEREAU</b>	<b>Philippe HAAS</b>

<b>Numéro</b>	<b>DL260416-DFAJ19</b>	3/3
<b>Matière</b>	5.3. Institutions et vie politique – Désignation des représentants	

**Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,  
ADOpte LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION  
A L'UNANIMITÉ.**

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS



Le secrétaire de séance

Alexandre VINCENT-BEAUME

**Voies et délais de recours :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Strasbourg sis 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 Strasbourg Cedex, ou via l'application « Télérecours » sur le site internet <https://www.telerecours.fr> (articles R.414-1 et R. 414-2 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.

L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.